

LES COMITÉS NATIONAUX OLYMPIQUES, MEMBRES ACTIFS DU COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE

par M^{me} NADEJDA LEKARSKA, secrétaire du Comité Olympique Bulgare

Le Comité International Olympique est bien souvent l'objet de différentes critiques plus ou moins justifiées, bien ou mal argumentées, objectives ou partiales. Les uns l'accusent d'idées arriérées au sujet de l'amateurisme — d'autres lui reprochent un manque d'autorité qui lui permettrait la stricte sauvegarde des règles de l'amateurisme partout dans le monde.

Le Comité International Olympique examine, accepte ou rejette les critiques, blâme toute manifestation dirigée contre les principes olympiques, mais en dépit des mesures prises les infractions continuent.

Le Comité International Olympique peut-il à lui seul résoudre toutes les questions ayant trait à l'olympisme, jouer en même temps le rôle tant d'autorité suprême que de pouvoir exécutif ? Certes, non — et ceci explique l'existence des Comités Nationaux Olympiques qui exercent leur activité conformément aux statuts reflétant les principes fondamentaux de l'olympisme.

On pourrait pourtant se demander : les Comités Nationaux Olympiques assistent-ils réellement le Comité International Olympique, justifient-ils entièrement la confiance qui leur est accordée ? Si l'on devait juger d'après les infractions aux principes olympiques survenues ici ou là et qui n'échappent point à ceux qui dirigent trop volontiers leurs flèches contre le Comité International Olympique, on serait amené à croire que ces Comités Nationaux Olympiques, ayant permis ces infractions, n'assistent pas adéquatement le Comité International Olympique.

On ne peut pourtant pas nier que chaque Comité National Olympique dispose d'un vaste champ d'activité ayant comme but essentiel l'éducation des sportifs dans l'esprit de l'olympisme. On ne saurait ignorer l'importance des principes encourageant le développement parallèle des forces physique et morale de l'homme, de la vigueur et la santé des peuples par une activité sportive largement déployée, l'acquisition de la maîtrise sportive sur la base de l'amateurisme, le resserrement des liens amicaux entre les sportifs du monde entier pour le maintien d'une paix durable.

Ce sont là des principes d'une valeur incontestable, mais qui s'avèrent impraticables si on s'en tient uniquement aux explications orales ou écrites.

De quel profit serait pour l'enfant un discours pédagogique si l'ambiance environ-

nante ne l'aide pas à acquérir de bonnes habitudes ? Les paroles devraient être remplacées par des actes, les slogans par un travail éducatif approfondi. Arrêtons-nous sur quelques exemples.

Le cas échéant les Comités Nationaux Olympiques pourraient insister auprès des unions et fédérations sportives de leurs pays sur l'élargissement de la pratique des sports dans les établissements scolaires. Il y a, hélas ! trop de pédagogues désireux de remplacer les heures réservées aux sports par n'importe quelle autre matière — des gens qui n'ont pas compris le sens pédagogique d'une activité physique bien dirigée et pratiquée.

Les Comités Nationaux Olympiques pourraient intelligemment collaborer à la vulgarisation des sports sur une large échelle en encourageant la pratique des sports parmi les ouvriers et les paysans, en soulignant la nécessité de la création d'un équipement sportif approprié près des grandes usines et entreprises ! tout en veillant à une meilleure répartition de l'aménagement sportif dans le pays entier. Des conditions favorables à la pratique des sports devraient être assurées partout dans le pays, au lieu d'être le privilège des capitales et quelques centres importants.

Ne serait-il pas souhaitable que les Comités Nationaux Olympiques attribuent des récompenses annuelles au sportif le plus loyal, à l'entraîneur ayant obtenu le meilleur résultat du point de vue éducatif, qu'ils encouragent l'écrivain et le journaliste à illustrer leurs écrits sur les sports par des exemples de parfait esprit sportif.

L'un des premiers devoirs des Comités Nationaux Olympiques n'est-il pas de préserver l'athlète amateur de la néfaste influence du professionnalisme sportif ? Mais ici encore les bonnes intentions, les mots seuls ne suffisent pas.

Il serait peut-être justifié de poser des exigences aux sportifs comme par exemple de ne pas délaissier leurs obligations professionnelles pour le compte d'un développement dans le domaine des sports. Ne pourrait-on pas défendement provisoirement la participation à des compétitions à l'écolier paresseux, à l'étudiant qui n'avance point, à l'ouvrier et à l'employé qui négligent leurs obligations ?

Au cours d'une conférence de presse tenue à l'occasion de la 53^e session du Comité
(Suite à la page 36)

International Olympique à Sofia, In 1957, M. Avery Brundage, président du Comité International Olympique, a souligné lus d'une fois que le Comité International Olympique ne dispose pas de forces armées pour imposer et contrôler la sauvegarde de l'amateurisme dans le monde entier.

Le Comité Internationale Olympique compte sur les Comités Nationaux Olympiques, sur leur travail consciencieux en tant que gardiens de principes olympiques, mais pour mériter cette confiance il serait sans doute utile que les Comités Nationaux Olympiques élargissent leur activité en conformité des conditions existantes.

Le Comité International Olympique, pour sa part, est-il de l'avis que ses rapports actuels avec les Comités Nationaux Olympiques sont suffisamment étroits ? Il est vrai que les représentants des Comités Nationaux

Olympiques sont périodiquement convoqués pour examiner avec les représentants des fédérations internationales sportives des problèmes d'ordre plutôt pratique, mais non pas pour s'acquitter de leur activité dans le domaine de l'éducation olympique des sportifs.

De pareils rapports provoqueraient une émulation honorable menant sans aucun doute à des résultats favorables, à un échange d'expérience utile, à la consolidation des liens entre le Comité International Olympique et les Comités Nationaux Olympiques.

C'est alors que les Comités Nationaux Olympiques pourraient justifier leur renommée de membres actifs du Comité International Olympique en vue de transformer les idéaux olympiques en une œuvre réelle et c'est alors peut-être que les flèches dirigées contre le Comité International Olympique deviendront moins fréquentes.

Le Comité International des Sports Silencieux s'est réuni à Lausanne

En mai dernier le Comité International des Sports Silencieux (reconnu par le Comité International Olympique) a convoqué à Lausanne sa Commission Exécutive qui y siègea trois jours. Après avoir visité le Musée Olympique, la délégation s'est rendue au cimetière du Bois-de-Vaux à Lausanne oh repose le Baron Pierre de Coubertin et déposa une couronne sur sa tombe. Nous remercions le Comité International des Sports Silencieux de cette pensée.

† RANIERO NICOLAI

Le poète olympique Raniero Nicolai est décédé à Rome, en avril 1958, à l'âge de 65 ans. (Voir texte dans ce bulletin — *See text in the present edition.*)

